

AAMTI FORMATION

SAISIE IMMOBILIÈRE

Cycle Expert

Objectif(s) de la formation

- Comprendre les dispositifs généraux de la saisie immobilière et de la vente forcée
- Adapter les adjudications

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20
aamti@aamti.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 jour (7h) - 9h30/13h-14h/17h30

Date(s) de la formation

07 / 04 / 2021

Lieu de la formation

Visioconférence

Intervenant(s)

Maître Maître Josiane OLEOTTO-GUEY

Avocat au Barreau de Versailles, Présidente de la Commission Ventes Forcées de l'AAMTI.

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h30 - 13h00

Présentation de la saisie immobilière ;

- Les dispositions générales
- Les acteurs de la saisie immobilière
- Jusqu'à l'audience d'orientation
- L'audience d'orientation

Après-midi : 14h00 - 17h30

La vente forcée ;

- L'adjudication vue du créancier poursuivant
- L'adjudication vue du potentiel adjudicataire
- La surenchère
- Le jugement d'adjudication
- Les effets de l'adjudication

La vente amiable ;

- La vente amiable sur autorisation judiciaire (jugement)

CONCLUSION

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI : 358,00 € TTC

(298,33 € HT - dont 20% TVA)

Prix non-adhérents : 445,00 € TTC

(370,83 € HT - dont 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.avocat-immo.fr

Rubrique *Formations*

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr, en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 7h00.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20



Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 478 66 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.
Siret : 892 472 689 000 17